

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant une Statue
en marbre de M. Ch. Vander Stappen
(L'homme à l'épée) destinée au Musée
de l'Etat.

no 1872.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Stat. pour le Salon
2805.

le 26. 7. 1933

M.D.

1872 M. Ch. Vander Stappen. - Statue en marbre.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1872

1^{er} M^{rs}.

Bruxelles, 18 Avril 1879

à M^{le} Ministre de
l'Intérieur

Conformément au décret
expédié par votre Altesse du
15 de ce mois, et du
Bureau des N^{os} 18378,
j'ai l'honneur de vous
transmettre un certificat
constatant que la Statue
en marbre de M^r Ch.
Wanderstappen, intitulée:
l'homme à l'épée, fait
partie des Collections des
Musées royaux de Peinture
et de Sculpture.

Agr.

Le Conservateur



MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18378

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 15 Avril 1879.



Messieurs,

1872

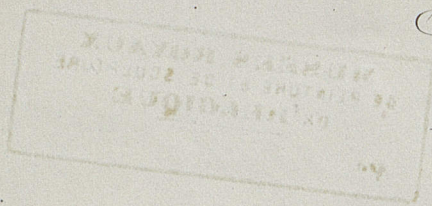
M^{rs} Ch. Vander Stappen
Sculpteur à Rome, chargé par le
Gouvernement belge de l'exécution en
marbre d'une Statue intitulée: "Le
jeune homme à l'Épée", vient de
terminer son œuvre qui vous parvien-
dra très prochainement pour être
placée dans la galerie des Sulp-
tures de l'Etat.

L'artiste ayant l'intention
de rentrer bientôt en Belgique dé-
sireux d'obtenir, le plus tôt possible,
la somme qui lui revient du chef
de l'exécution définitive de son œuvre.

J'ai l'honneur de vous prier,
Messieurs, de vouloir bien, afin de
me mettre à même de provoquer cette
liquidation, inviter M^{le} le Conserva-
teur des Musées, à m'adresser un
certificat constatant que l'œuvre

Sont

À la Commission Directrice
des Musées de peinture et de
Sculpture de l'Etat.



Dont il s'agit fait partie des collections de l'Etat.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma Consideration tres Distinguee.

Le Ministre de l'Interieur,

G. Robin-Jacquemyns